

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE MAYOTTE</p> 	<p>EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 07 OCTOBRE 2024</p> <p>N°77/2024</p>	
<p>En exercice : 34</p> <p>Présents : 06 Pour : 06 Absents : 28 Contre : 00 Procuration : 00 Abstention : 00 Votants : 06 Blanc : 00</p>	<p><b>Étaient présents :</b> Ali Moussa MOUSSA BEN, Rifcati OMAR FOUNDI, Bouchourani COLO, Abachia HAMADA, Abdou RACHADI, Attoumani Black ABDULLAH</p>	
<p><b>Objet :</b> Demande de subvention auprès de la DAF Mayotte pour le financement de 3 postes dans le cadre du projet de structuration des filières</p>	<p><b>Étaient absents :</b> Andjouza M'LADJAO, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Hafidhou ABIDI MADi, Mirhane OUSSENI, Mu'Uminat-Swalihat CHEICK-AHMED, Madi YOUSOUF, Chanrani ABDOU, Zamimou AHAMADI, Mouslim ABDOURAHAMAN, Fatima MADi, Chadhouli ABDOU, Mouridou MARI, Nouriati BACO, Djaldi MOUSSA, Bihaki DAOUDA, Houraza ATTOUMANI FOUNDI, Mouhamadilmounir ABDALLAH, Zaïdi ABDOU, Fatima SALIM (Elue de Bouéni), Mohamed DAOUDA, Zakiya TOIBIBOU, Zakia MADi ASSANI, Hissani JEAN RENE, Hanima IBRAHIMA, Ismaila MDEREMANE SAHEVA, Fatima SALIM (Elue Kani-Kéli), Saïd ALISAÏD, Assani-Soufiane AYOUBA</p> <p><b>Procurations :</b></p>	
<p><b>NOTA :</b> Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège de la Communauté de Communes le 10/10/2024</p>	<p><i>L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois d'octobre, le conseil communautaire s'est réuni dans la salle de délibération de la mairie de Bandrélé en deuxième lecture sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire le 03 octobre 2024 suite à une première séance prévue le trois du mois d'octobre qui n'a pu se tenir faute de quorum, sous la présidence de Monsieur Ali Moussa MOUSSA BEN, Président. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Attoumani Black ABDULLAH a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</i></p>	
<p><b>Le Président</b></p>	<p><b>Vu</b> le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.5214-16 relatif aux compétences des EPCI ainsi que les articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT applicables aux assemblées des Communautés de Communes ; <b>Vu</b> l'appel à projet 77.06 relatif à la coopération sur des projets de structuration des filières ; <b>Vu</b> le rapport n°83/CCSUD/2024 relatif à la demande de subvention auprès de la DAF Mayotte pour le financement de 3 postes dans le cadre du projet de structuration des filières.</p>	
<p>En cohérence avec le projet d'abattoir porté par la CCSud avec le soutien du CD, le partenariat « groupement de producteurs de bovins de Mayotte » et la « CC Sud » soumet un projet de développement axés sur la filière viande bovine mahoraise. Ce projet qui doit jeter les bases de l'organisation d'une filière viande sur notre territoire, à partir du cheptel local qui devra se convertir pour partie vers une filière viande.</p> <p>La finalité de cette démarche partenariale est de favoriser la souveraineté alimentaire du territoire tout en permettant la professionnalisation des acteurs de la filière ainsi que l'amélioration des revenus des éleveurs. Le maintien et le développement de la filière viande locale est devenu une nécessité absolue d'autant plus que l'élevage est un des composant indissociable de la structure sociale mahoraise.</p> <p>Ce projet a la vocation de structurer durablement la production de cette filière d'élevage bovin viande afin d'assurer l'approvisionnement du territoire en viande à travers l'abattoir qui sera prochainement mis en service au sud de l'île.</p> <p>Il sera conduit en partenariat avec l'implication des producteurs locaux et les structures professionnelles existantes (GDS 976 et Groupement des producteurs de bovins viande). Il devra aboutir à la professionnalisation de nos producteurs et une maîtrise des coûts de production de la viande pour se faire une place sur le marché de la viande fraîche locale.</p> <p>Ce projet devrait permettre d'appréhender à moyen terme le marché local de viande issue de l'élevage local ainsi que ses perspectives d'évolution dans les 5 ans à venir afin de mieux dimensionner la production.</p>		<p><i>Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.</i></p>

Ainsi, les objectifs sont de :

- Évaluer le potentiel de production des élevages concernés, déterminer les ressources génétiques locales pouvant intégrer cette logique de production pour renforcer l’approvisionnement en augmentant le groupe d’éleveurs autour du projet.
- Mise en place de programme de suivi et de conseils devant aboutir à une meilleure valorisation de la production pour commercialiser des produits de qualité et à des coûts acceptables.

Afin de permettre la concrétisation du projet, une demande de subvention a été faite auprès de la DAF Mayotte, pour le financement de 3 postes nécessaires à la structuration des filières.

Après avoir entendu l’exposé du Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire

**Décide :**

**Article 1 :**

De valider la demande de subvention auprès de la DAF Mayotte d’un montant de 200 000 € pour le financement de trois postes dans le cadre du projet de structuration de la filière viande ;

**Article 2 :**

De valider le plan de financement du projet suivant :

	<b>CCSUD</b>	<b>EUROPE</b>	<b>TOTAL</b>
<b>MONTANT</b>	<b>7 062,47 €</b>	<b>200 000 €</b>	<b>207 062,47 €</b>
<b>PART</b>	<b>3,41 %</b>	<b>95,59 %</b>	<b>100 %</b>

**Article 3 :** d’autoriser Monsieur le Président à signer avec le financeur la convention d’attribution de subvention y afférente, le cas échéant ;

**Article 4 :** d’autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents s’y rapportant.

**Fait à Bandré, le 10 octobre 2024**

Le Président

**Ali Moussa MOUSSA BEN**